



Contactez les services municipaux

L'accueil du public en mairie se fait à nouveau, sous certaines conditions. Il est vivement recommandé de prendre rendez-vous auprès de certains services.

Publié le **lundi 11 mai 2020**

Depuis ce lundi 11 mai, la mairie est à nouveau ouverte au public. L'accès aux services se fait sous certaines conditions : les administrés sont invités à patienter dans la salle du conseil municipal, avant d'être appelé par le service demandé. Un sens de circulation a été établi dans les locaux de l'hôtel de ville, afin de respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.

Certains services, comme le CCAS ou l'Urbanisme par exemple, privilégient l'accueil sur rendez-vous.

Pour connaître les modalités précises d'accès aux services municipaux, [cliquez ici](#).



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/contacter-les-services-municipaux-5422.html?cHash=bf6a40e2e89c6980f8e6e19674484158>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser